

Inscription accueil de la petite enfance Formulaire de demande pour la détermination de la subvention

Représentant(s) légal(aux) : Nom : Prénom : Adresse : NP et localité : Téléphone : Téléphone portable : E-mail : Date de naissance et/ou numéro AVS: Profession : Taux : Employeur..... Nom : Prénom : Adresse : NP et localité : Téléphone : Téléphone portable : E-mail : Date de naissance et/ou numéro AVS: Profession : Taux : Employeur.....	 Vit avec l'/les enfant/s : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Commune de domicile fiscal : Vit avec l'/les enfant/s : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Commune de domicile fiscal :
---	--

Situation familiale, si les représentants légaux ne sont pas mariés :

- Partenariat enregistré - Concubin - Nom et prénom du conjoint :
Concubinage depuis (date) :
- Famille monoparentale
- Garde partagée: oui non
- Pension alimentaire reçue : oui non

Remarque :

.....
.....

Enfant/s :

Nom :	Prénom :	Né/e le :	Domicile :	Année de scolarisation : 1 H <input type="checkbox"/> 2 H <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Né/e le :	Domicile :	Année de scolarisation : 1 H <input type="checkbox"/> 2 H <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	Né/e le :	Domicile :	Année de scolarisation : 1 H <input type="checkbox"/> 2 H <input type="checkbox"/>

Documents à fournir:

A. Tous	1. Avis de taxation et les 3 dernières feuilles de salaire et/ou contrat de travail et tout document utile 2. Formulaire de demande pour la détermination de la subvention
B. Pour les indépendants	1. Dernière déclaration d'impôts
C. Pour les personnes en recherche d'emploi	1. Attestation de suivi et de recherche d'emploi de l'ORP 2. Relevés de la Caisse de compensation (allocations de chômage)
D. Pour les personnes séparées ou divorcées	1. Décision du juge et/ou accord signé par les 2 conjoints
E. En cas de contestation de l'avis de taxation ou grand changement en cours d'année	1. Dernier(s) certificat(s) de salaire annuel 2. Trois dernières fiches du salaire mensuel 3. Décision de taxation et dernière déclaration d'impôts ou simulation FriTax

Les montants déclarés sans pièce justificative ne sont pas pris en compte et le tarif maximum est appliqué sans correction rétroactive.

- La grille tarifaire de référence à appliquer est remise à/aux parent/s par la structure d'accueil.
- Le prix coûtant maximal admis par toutes les communes gruériennes pour un subventionnement est fixé à Fr. 120.--/jour pour les crèches et à Fr. 8.--/heure pour l'Accueil Familial de Jour de la Gruyère.
Au cas où des prestations particulières seraient offertes par la crèche, ce qui renchérirait le prix coûtant journalier, il appartiendra à la structure d'accueil de facturer la différence auprès du/des parent/s.

Le/Les parent/s habitant hors du district de la Gruyère présente/nt leur/s demande/s de subventionnement auprès de leur commune de domicile.

Ces informations sont traitées en toute confidentialité. La/Les commune/s de domicile est/sont habilitée/s à vérifier, en tout temps, les chiffres fournis et la véracité des documents.

Aucune subvention ne sera octroyée pour les personnes ne souhaitant pas fournir de justificatifs.

Nous ne désirons pas fournir des justificatifs

Fortune brute supérieure à un million **Oui** **Non**
(Cumul des codes 3.21 à 3.57)

Par sa signature, le/s représentant/s légal/aux atteste/nt de l'authenticité des informations ci-dessus ainsi que des documents fournis et déclare/nt avoir pris connaissance et accepté le Règlement.

Remarques :
.....

Lieu et date: **Signature/s du/des parent/s:**
.....